

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 29 mars 2013

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 25 et 26 mars 2013**

**2013 V 64** Vœu relatif aux véhicules diesel.

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Considérant qu'en juin 2012 le Centre international de recherche sur le cancer, organisme dépendant de l'Organisation mondiale de la santé a classé les particules issues de la combustion du carburant des moteurs diesel comme "cancérogènes certains pour les humains" ;

Considérant que l'OMS a dernièrement estimé le nombre des victimes à 42 000 par an rien qu'en France et que la dernière en date, l'étude Aphekom, a révélé que la perte moyenne de durée de vie des habitants de Paris était de 6 mois en moyenne ;

Considérant que les habitants de la zone dense de la métropole parisienne sont particulièrement exposés à ces polluants ;

Considérant que le diesel continue de représenter près de 60 % du parc automobile français ;

Sur la proposition de MM. Sylvain GAREL, Yves CONTASSOT et des éluEs du groupe Europe Ecologie - Les Verts et Apparentés,

Emet le vœu que :

Le Maire de Paris demande au gouvernement de prendre, dès 2013, les mesures nécessaires afin de faire reculer la part du diesel dans le parc automobile, en commençant par les véhicules les plus puissants et les flottes d'entreprises.